



**Bilatérale Syndicats ESR de Solidaires/MESR  
au sujet du futur CNESER  
24 janvier 2014 (9h30 – 11h)**

**Présents :**

Pour Sud Éducation : Hélène Conjeaud

Pour Sud Recherche EPST : Marie-Bernadette Albert et Janique Guiramand

Le secrétariat de Solidaires n'a pu mandater quelqu'un. Solidaires Étudiants n'a pas été invité mais a participé à la réunion préparatoire qui a eu lieu la veille de la réunion.

Pour le MESR : Alain Abécassis (Chef du Service de la Coordination Stratégique et des Territoires qui va devenir le service de coordination des stratégies ESR, auquel sera rattaché le secrétariat du CNESER), Suzanne Caussat (chargée de mission), Laureline Andreau (DGRI réglementation)

**Introduction d'Alain Abécassis**

Documents envoyés = Documents provisoires de travail non stabilisés.

Concertation : deux multi-latérales : une avec orga étudiantes représentatives et présentes au CNESER ; une autre avec les responsables des organismes et CDEFI (Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs) et CPU (Conférence des Présidents d'Université) => équilibre entre ES (enseignement supérieur) et R (recherche).

Ensuite rencontres bilatérales avec les confédérations accompagnées de leurs organisations du secteur => Équilibre entre représentation du monde académique et les intérêts nationaux culturels, sociaux, économiques.

Les 5 grandes confédérations représentatives et en plus FSU, UNSA (« indispensables ») et Sud/Solidaires (« utile », moins présents dans le secteur ESR, mais présents dans les organismes ; et ayant des points de vue atypiques « intéressants »).

+ autres orgas qui siègent au CNESER : Autonome Sup et QSF (Qualité de la Science Française)

+ Tous ceux qui ont un point de vue qui peut intéresser le ministère (organes représentés au sein des ex CNESER et CSRT)

Objectif = Avoir composition viable et légitime.

Demande des contributions écrites éventuelles...

Pour prépa du projet de décret => et ensuite concertation sur la base d'un texte : 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars. Pas de calendrier (normalement décrets 6 mois après adoption de la loi => déjà hors délais). Mais complexité du sujet et instances existent => ça peut fonctionner. Pas d'urgence, mais calendrier soutenu. Le SG du gouvernement surveille.

Est nouveau dans cette instance => c'est mieux pour ne pas être tenté par la reproduction. Constat d'un mode de fonctionnement incompatible entre CSRT et CNESER => Obligés d'inventer de nouvelles règles communes.

**Sud-RE :**

Vous nous parlez de souci d'équilibre, de concertation, mais il n'y a pas eu de concertation, pas de discussion préalable au sujet de la fusion CNESER/CSRT, qui s'est appuyée sur une motion UNSA votée au CNESER =>

décidé sans que les personnels des EPST n'aient été consultés ; fusion CNESER / CSRT issue d'une initiative imposée par le précédent CNESER et avalisée par le MESR.

On n'est pas d'accord sur la fusion CNESER/CSRT : mettre dans une même instance 100 personnes, ne fonctionnera pas. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec la proposition de composition.

Les représentants du personnel doivent être élus sur listes syndicales, non des associations. D'autre part nous sommes contre les collègues ; il devrait uniquement y en avoir 2 : personnels et étudiants. Nous sommes aussi contre les élections au second degré (y compris nos camarades de Solidaires-Étudiant-e-s).

On note dans la proposition une surreprésentation des enseignants chercheurs et en leur sein des Prof.

Pour nous, une personne = une voix ; comme pour les institutions de la république.

Doctorants font partie des personnels et doivent voter avec les personnels.

Pour les CT (Comités Techniques), les collègues ont été supprimés et c'est tant mieux (comme quoi c'est possible d'aller dans le bon sens).

D'autre part concernant les EPST concernés = pourquoi pas tous les EPST ? Pourquoi prendre un critère budgétaire (MIRE) pour écarter l'IFSTTAR, s'il s'agit de discuter de stratégie de recherche ?

Concernant la représentation des directions des EPST pourquoi proposer uniquement 3 organismes (CNRS, INSERM et CEA)... Le président du CNRS ne représente pas les 8 EPST !

Ça rassemble presque à une instance de lobbying des uns et des autres, plus qu'à une instance de concertation.

### **Réponse d'Abécassis :**

Loi votée : le législateur s'est exprimé=> il faut appliquer la loi. L'objectif est de faire fonctionner le mieux possible ce que le législateur a souhaité.

Origine de la fusion = non seulement la motion de l'Unsa, mais aussi vieux serpent de mer : le CNESER a un R mais la place occupée par la recherche y était inexistante. On ne reconnaissait pas l'importance des enjeux de la recherche et pas conforme à la loi. Recherche écartelée entre les Organismes et les Universités. Ce n'était pas rendre justice par rapport à la place de la recherche dans les universités qui sont des opérateurs de recherche, et d'autant plus dans le cadre de la mixité des unités => lien indissociable entre les organismes de recherche et les universités.

Autre élément : RGPP devenue MAP impose une rationalisation des instances de concertation => il faut resserrer le nombre d'instances.

=> Contrainte du législateur.

Il faut améliorer la concertation sur les enjeux des politiques ESR. Dialogue avec intérêt nationaux : éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux.

Avoir une meilleure emprise entre l'enseignement supérieur et la recherche.

La Loi dit : il faut une représentation des établissements pour le monde académique (EPSCP-organismes de recherche) et des Grands Intérêts Nationaux.

Collèges : la loi l'impose. Respecter la décision du Conseil Constitutionnel de 1984 = reconnaissance de l'indépendance des EC et PR. Risque juridique si on ne fait pas de collège. Récente jurisprudence du Conseil d'État qui assimile indépendance MCF à celle des PR.

Par contre, la loi ne prévoit pas de collèges distincts pour les chercheurs et les « non-chercheurs » des EPST. De plus comment sont représentés les doctorants, comme des chercheurs des EPST ?

Le choix des EPST dont la direction est représentée n'est qu'une hypothèse de travail dans le cadre d'une simulation indicative pour voir comment pourra être composé le CNESER. Cela ne vous concerne pas vraiment (!). À ce sujet la réaction des organismes a été de dire qu'ils allaient engager une réflexion pour une représentation la plus pertinente, afin de représenter la diversité et pas seulement les plus gros EPST.

**Sud-RE :**

Remarque que l'INRA est plus gros que l'INSERM... On nous parle de représentation équilibrée, mais mettre l'ensemble des personnels dans un groupe « non-chercheurs » c'est ne pas reconnaître les métiers, le rôle important que jouent ces collègues et le travail collectif pourtant essentiel. Faire une représentation spécifique pour les EC va pousser les autres à réclamer des collègues. Nous on refuse cette représentation corporatiste.

On constate qu'il y a déjà des verrous qu'apparemment on ne peut pas faire sauter...

Vous nous parlez de diminution du nombre d'instances, ça fait sourire ; des propositions de simplification il y en a eu : supprimer l'ANR, les Idex, et toutes les couches qui ont été rajoutées... Mais cela n'a jamais été envisagé...

Vous parlez d'échanges équilibrés avec le secteur économique... Dans ce cas il faudrait que le CNESER puisse avoir un droit de regard sur le CIR par exemple. Pourquoi discuter de répartition des moyens de l'ESR public devant les représentants des intérêts économiques, alors qu'à eux l'État ne cesse de leur donner de l'argent public et que l'on n'a aucun regard là-dessus ?

**Abécassis :**

Concernant le poids des collègues, c'est historique et il n'y a jamais eu de résistance là-dessus. Un Conseil où les EC seraient moins nombreux que les étudiants serait insupportable pour les EC. Idem si il y avait plus de MCF que de PR.

On fait quand même passer les PR et les MCF de 11 à 10 représentants.

Sociologiquement il y a un rapport de force basé sur le corporatisme => Pas de relation proportionnelle avec la démographie des corps.

On ne peut pas combattre les corporatismes, alors on préfère les grignoter...

**Sud-RE :**

Du coup la volonté affichée d'une parité homme/femme c'est du vent : sachant qu'il y a plus de 2/3 d'hommes chez les PR qui seront surreprésentés... Rappel : dans le corps des MCF il y a 70 % de femmes et 30 % d'hommes, dans le corps de Professeurs c'est exactement l'inverse (30 % de femmes pour 70 % d'hommes !)

**Abécassis :**

C'est une question à porter devant le débat public car moi je ne peux pas grand-chose. Il vous faut convaincre le législateur, car seul le Parlement peut faire bouger les choses.

Concernant le CIR, il me paraît utile, légitime et pertinent que le CNESER puisse donner un avis. Cela paraît normal. Il s'agit de discuter de la stratégie nationale de la recherche et des moyens qui vont avec, y compris le CIR... Ça peut donc faire partie du rôle utile que pourrait jouer le CNESER. Nous n'avons pas de tabou là-dessus. Le CNESER peut émettre des avis et inscrire les points qu'il souhaite à l'ordre du jour (Débats sans portée juridique).

Il y aura des rapports présentés au Parlement sur la stratégie nationale d'ES et la stratégie nationale de R où il y aura les moyens concernés => l'avis du CNESER sur ces rapports est nécessaire.

Propose 4 thèmes que nous pourrions aborder dans notre éventuelle contribution écrite :

- Attributions et compétences
- Équilibre à prévoir dans la composition

- Mode de désignation des élus : les autres OS ont abordé la question du suffrage direct ou indirect... Vous êtes les seuls à avoir apporté la dimension du collège unique (on n'est pas surpris !!!)
- Dimension du CNESER, comment on travaille ? commissions spécialisées ? fréquence des réunions ? quelle organisation ?

Concernant les compétences il y a 4 points clairement identifiés dans la loi. La compétence générique concerne les missions qui sont confiées aux établissements. Il y a une compétence avec un avis sur les conventions signées entre les organismes et les entreprises qui occupent des locaux des établissements, mais qui n'a jamais été utilisée.

Dans le Code de l'Éducation et le Code de la Recherche il y a disséminées tout un tas d'autres dispositions qui constituent un inventaire à la Prévert... Nous ne les avons pas identifiées ( ?!).

Sur certaines compétences, il y a d'autres instances qui donnent un avis en amont, il s'agit donc de toiletter l'ensemble des textes pour éventuellement abroger des dispositions de niveau réglementaire, afin d'alléger la mission du CNESER et la concentrer sur ce qui est dans la loi...

Avec l'arrivée des EPST au CNESER, il ne faut pas que celui-ci soit une instance d'appel de ce qui s'est passé en amont dans les établissements et leurs instances propres => ne pas affaiblir la qualité du dialogue social. Il ne faut pas que l'on dise : le CNESER étant consultatif il ne sert à rien. Il faut reconnaître les responsabilités à tous les niveaux où elles doivent s'exercer et dégager ce qui est utile à mettre en facteur commun de chaque établissement.

Il faut tenir compte de ce qui existe en amont dans les CT et ne pas empiéter sur les compétences prévues par les textes statutaires.

#### **Sud-Educ :**

On sait bien que le diable est dans les détails. Il y a un risque d'extraire des choses de la compétence du CNESER et faire ainsi qu'il ne débattre plus de rien du tout. Avec les Universités autonomes le risque est qu'elles décident tout localement et qu'il n'y ait plus de contrôle national.

#### **Abécassis :**

Autonomie récente, réflexion en évolution => faire l'apprentissage de cette autonomie. Voir comment les EPST ont réussi à se passer de cette instance de régulation. Il n'y a pas de raison qu'une université nécessite un avis pour ses formations, sa recherche, alors que le CNRS s'en passe.

Le sujet ce sera l'organisation de l'ESR et les équilibres internes à l'intérieur du territoire.

Les COMUE et leur organisation sera décidée par décrets qui seront soumis au CNESER. Les composantes qui sont aussi prévues par la loi, seront aussi soumises au CNESER. C'est une responsabilité forte au niveau national. Idem pour les accréditations => rôle sur la carte de l'offre de formation.

=> Enjeux lourds et structurants.

Consultation du CNESER ce n'est pas seulement oui ou non.

Avis sur la stratégie nationale d'ESR et sa mise en œuvre qui seront transmis au Parlement pour éclairer les parlementaires ; avis que personne d'autre ne peut exprimer de manière plus expérimentée et plus précise...

Essayer de tirer vers une structure type CESE (Conseil Économique, Social, et Environnemental), plus qu'une instance qui s'exprime par des votes et des motions.

#### **Sud-Educ :**

La base de tout c'est la reconnaissance de l'autonomie que nous avons rejetée. Quelle stratégie nationale dans ces conditions ?

**Sud-RE :**

Ne pas opposer le fonctionnement des organismes nationaux aux universités, par définition c'est différent. Coté EPST la régulation interne est possible car ils sont nationaux. Mais pour les universités si on veut un fonctionnement commun, il faut des instances de régulation nationales.

**Abécassis :**

Les universités sont des établissements nationaux... Et même à vocation internationale. Il y a besoin d'une régulation nationale à organiser.

Les unités mixtes sont une bonne chose. Il y avait un cloisonnement entre la recherche dans les organismes, les formations d'excellence qui étaient dans les grandes écoles et à côté des formations moins bien reconnues dans les universités. De même la recherche universitaire était insuffisamment reconnue.

Préfère parler d'un exercice de responsabilité reconnue plutôt que d'autonomie.

**Sud-RE :**

Dans le contexte actuel de politique d'austérité, l'autonomie c'est surtout de laisser aux directions la responsabilité de savoir où elles vont faire les coupes budgétaires...

Le CSRT donnait un avis sur le budget, mais ici la mission du CNESER serait de se prononcer sur la répartition des moyens... Et donc la mise en concurrence des uns et des autres...

Possibilité d'auto-saisine du CNESER si sujet qu'il souhaite traiter ?

**Abécassis :**

Auto-saisine possible. Effectivement il n'est pas prévu d'avis sur le budget. Cela n'a pas été repris dans les compétences données par la loi. Mais dans les rapports qui seront faits par le CNESER sur la stratégie nationale d'ESR il pourra y avoir les éléments de moyens. Le MESR s'obligera à consulter le CNESER sur la stratégie avant ses rapports biennaux. Si le budget n'est pas à la hauteur, le CNESER pourra s'exprimer => ce qui n'empêchera pas le vote du budget par le Parlement qui aura le dernier mot...

Concernant le CIR il y a un vote dans la disposition fiscale : base constitutionnelle du consentement à l'impôt...

**Sud-RE :**

Le problème du CIR, c'est un droit de tirage dont on ne connaît pas le montant...

**Abécassis :**

D'accord avec la nécessité de plus de transparence pour le CIR.

Des idées sur le mode de fonctionnement du CNESER ?

**Sud-RE :**

On peut s'interroger sur l'efficacité d'une telle instance de 100 personnes. En plus, compte tenu des contraintes sur la composition, ce n'est pas très attractif... Permettre à des représentants des intérêts « nationaux » (privés) de se mêler de la répartition des moyens publics est difficilement acceptable. Pas de réciprocité concernant l'usage de l'argent public par les entreprises. C'est différent lorsqu'il s'agit de parler au niveau du débat de société... Là on va mélanger différents niveaux : le débat de société et le fonctionnement interne. En plus, difficile de parler d'orientation stratégique alors que le MESR ne maîtrise pas l'ensemble du système (en particulier les moyens : CIR, investissements d'avenir...).

**Abécassis :**

Pour nous, les confédérations de salariés représentent les entreprises aussi bien que les organisations patronales. L'objectif est d'éviter de fonctionner en vase clos => éclairer la réflexion par des points de vue externes. Il y aura des représentants de l'environnement (représentants des territoires, des entreprises et aussi des départements ministériels). Le CESE éclaire le parlement, mais il n'est pas assez spécialisé sur la partie ESR => c'est une reconnaissance des enjeux que représente l'ESR pour l'avenir de la société. Les dimensions culturelles et académiques sont aussi importantes que la dimension économique.

**Sud-RE :**

Le problème c'est tout mettre dans une même instance => risque de frustrer tout le monde et de ne satisfaire personne.

**Abécassis :**

Il existe d'autres instances où chacun peut se retrouver. L'utilité d'un dialogue ensemble, c'est d'éviter des discussions internes d'un côté et externes de l'autre => Trouver des terrains de compromis. La création de ce CNESER par la loi prend acte qu'il y a maintenant des EPSCP avec plus d'autonomie et pour lesquels le législateur a renforcé la représentation des personnels et des étudiants...

**Sud-Educ :**

Ce n'est pas vrai pour les COMUE...

Notre temps étant écoulé, on se sépare vers 11h...

Compte-rendu rédigé par Janique, relu par Marie-B